

PRÉSENTS:

- Mme MONTET Brigitte, MORHET RICHAUD Patricia,
- MM. VASELI Max, MICHEL Marc, BILHET Claude, ROBERT Daniel, REYNAUD Christian, TEMPLIER Jean-Pierre, BOIVIN Jean-Pierre, GAST Jean-Claude, BLANCHARD Jean Marie, ARNAUD Guy, FOURNEL Roger, LOISELEUX Gilles, SCHIAZZA Pierre, BERMOND Jean-Marie.

ABSENTS EXCUSÉS:

- BARBET Martine, CHAUTANT Maurice, JACOB Yves, MOULLET Albert, MATHIEU Bernard.

ORDRE DU JOUR:

1. approbation du précédent compte rendu et du compte rendu modifié du 29-10-2008;
2. débat d'orientation budgétaire;
3. convention avec la mairie d'Aspres pour l'occupation des locaux;
4. engagement des actions du contrat de rivière;
5. engagement d'un mapa à bons de commande pour le programme de restauration Grand Buëch;
6. discussion sur l'évolution des statuts du syndicat;
7. opérations budgétaire;
8. nouvelle convention medicom;
9. délibérations Natura 2000: revoir la convention;
10. questions diverses.

1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du comité syndical du 19-12-2008 est approuvé à l'unanimité. Le compte-rendu modifié du comité syndical du 29-10-2008 est approuvé à l'unanimité.

2 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Les grandes orientations budgétaires prévisionnelles de l'année 2009 sont présentées au comité syndical. Les charges fixes, salaires et charges, frais de fonctionnement sont en augmentation du fait du passage à temps plein du poste de chargée de mission Natura 2000. Cette augmentation est couverte à 100% par un financement état. Les frais de comptabilité et de secrétariat sont en augmentation notable suite à une réévaluation du service rendu par la CCHB, augmentation compensée par la baisse des investissements en mobilier et matériel informatique.

Les prévisions d'investissement sont en augmentation notable du fait de la mise en œuvre du programme de restauration de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant. Les actions inscrites sous maîtrises d'ouvrage SMIGIBA pour l'année 2009 seront engagées. Les actions prévues pour l'année 2008 seront également engagées. L'excédent budgétaire 2008 fournira l'autofinancement de ces dernières.

Les participations des collectivités membres devraient augmenter dans les proportions prévues lors de l'élaboration du contrat de rivière.

Un débat s'engage sur la question particulière du diagnostic des digues intéressant la sécurité publique prévue par l'action B.2.2 du contrat de rivière. Les élus expriment leur inquiétude face aux contraintes techniques et financières qu'imposent la nouvelle réglementation à ce sujet. La fiche action intégrée au contrat de rivière étant désormais largement obsolète, un débat spécifique sur ce thème est prévu lors du prochain comité syndical afin de définir l'accompagnement que pourra proposer le SMIGIBA aux communes sur ce dossier.

3 CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'ASPRES POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX

La mairie d'Aspres sur Buëch n'a pas encore soumis de proposition, ce point sera donc traité lors d'une prochaine réunion.

4 ENGAGEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Le comité syndical approuve l'engagement des actions sous maîtrise d'ouvrage SMIGIBA pour l'année 2009. Le président est chargé d'informer le comité syndical régulièrement de l'avancement des marchés, études et travaux.

5 ENGAGEMENT D'UN MAPA À BONS DE COMMANDE POUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION DU GRAND BUËCH

Le 3 septembre 2008, le comité syndical avait approuvé l'engagement d'un appel d'offre ouvert à bons de commande pour la mise en œuvre du programme de restauration du Grand Buëch et de ses affluents. Etant toujours dans l'attente de l'arrêté de DIG, le marché n'a pas été engagé. JP Boivin propose donc de requalifier ce marché en marché à procédure adaptée comme l'autorise la récente évolution des seuils de procédure des marchés publics. Le comité syndical approuve à l'unanimité cette requalification.

6 DISCUSSION SUR L'ÉVOLUTION DES STATUTS DU SMIGIBA

Eric BURLET présente les statuts amendés suite aux modifications validées lors du dernier comité syndical. Il est convenu que ces statuts modifiés soient soumis pour avis aux communautés des communes membres avant adoption.

7 OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Il n'y a pas d'opérations budgétaires à discuter.

8 CONVENTION MEDICOM

Le comité syndical approuve à l'unanimité la nouvelle convention Médicom qui fixe le tarif de la visite à 71€.

9 DÉLIBÉRATIONS NATURA 2000: REVOIR LA CONVENTION

Il n'y a pas de nécessité à revoir la convention approuvée lors du dernier comité syndical.

10 QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Le prochain comité syndical est fixé au 25 février 2009 à 17h30. La première partie de la réunion sera consacrée à la définition de la politique du syndicat en matière de diagnostic des digues intéressant la sécurité publique.

A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Pierre BOIVIN, Président